



Recevez la feuille verte au format numérique en vous inscrivant sur le site www.argences.com

Horaires de la Mairie

Lundi : 10h-12h

Mardi : 15h-17h30

Mercredi : 10h-12h

Judi : 10h-12h, 15h-17h30

Vendredi : 10h-12h, 15h-17h30

☎02.31.27.90.60

@ secretariat.mairie@argences.com

-Fermeture exceptionnelle des services vend 31 déc. après-midi.

-La Mairie sera fermée au public **lundi 3 et mardi 4 janvier 2022**.

L'accueil téléphonique sera accessible lundi de 10h à 12h et mardi de 15h à 17h30.

Bibliothèque :

fermeture jusqu'au 3 janvier 2022

inclus ☎02.31.26.20.45.

Retrouvez le catalogue en ligne sur www.bibliotheque-argences.fr

Selon les chiffres de l'INSEE, la commune compte **3825 habitants**.

Etat civil - rappel

Si vous avez besoin d'un **acte de naissance**, en faire la demande directement auprès de la Mairie de votre **lieu de naissance**.

Elections

En 2022, auront lieu les élections présidentielles et législatives. Si vous n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales de la commune, pensez à le faire avant le 4 mars 2022, à l'accueil de la Mairie ou sur www.service-public.fr

- **Recensement** : les **jeunes qui auront 18 ans** avant les prochaines élections et qui veulent voter, doivent se faire recenser (à la Mairie ou en ligne sur le site du service public) avant le **31 décembre 2021**.

Le centre aquatique

Fermeture du centre les 24, 25, 31 décembre et 1^{er} janvier.

Infos sur www.ca-duneo.fr

Vie associative : assemblée générale du comité de jumelage vend. 21 janv. 20h-salle du Marais.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année.
Soyez prudents ; protégez-vous et protégez vos proches.
Bonne nuit à vous
Votre maire

Les animations de Noël

- **La patinoire** est ouverte jusqu'au mercredi 29 décembre 2021, place de la Mairie.

Tarif 2€ - Se munir de gants.

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi et mercredi de 10h à 12h30 et de 14h à 19h.

- **Le manège** pour les petits est installé dans le cœur de bourg jusqu'au dimanche 2 janvier 2022.

Voeux 2022

La traditionnelle cérémonie des vœux n'aura pas lieu en 2022 en raison du contexte sanitaire. En espérant vous retrouver l'année prochaine!

Jeunesse

Le nouveau **skate-park** est installé sur le terrain d'évolution. Son **inauguration** prévue le samedi 18 décembre a été reportée au **samedi 15 janvier 2022** de 14h30 à 17h (sous réserve de la situation sanitaire). Les jeunes pourront s'inscrire sur place pour faire une démonstration de figures. Un tirage au sort sera organisé pour gagner une trottinette ou un skateboard offerts par Décathlon qui présentera pour l'occasion du matériel (trottinette freestyle et overboard). ☎02.31.27.90.66.

Urbanisme

Vous pouvez déposer vos autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager) en format dématérialisé directement en ligne sur la plateforme «guichet unique» <https://simau.geosphere.fr/guichet-unique>

Connectez vous, créez votre compte et déposez votre demande en ligne. Il est toujours possible de déposer votre dossier en version papier aux heures d'ouverture de la Mairie.

Mesures Covid

► Par arrêté préfectoral, le **port du masque est obligatoire** jusqu'à nouvel ordre dans **les rues du cœur de bourg suivantes** : rues Lecomte, de Troarn, Letavernier Pitrou, du Moulin, Saint-Jean, boulevard Deléan, places de la République et du Général Leclerc.

► Retour sur les opérations organisées sur Argences au mois de décembre par l'ARS et la Préfecture du Calvados:

- **165 personnes** ont reçu leur 3^{ème} dose de vaccin le mardi 14 décembre au Forum.

- **99 personnes** sont venues se faire tester lors des 2 journées de dépistage proposées au gymnase des Marronniers les 16 et 17 décembre derniers.

Espaces verts

Les services techniques ont débuté une campagne d'élagage sur la commune. Les tas de branchages que vous voyez dans certaines rues seront broyés prochainement afin de revaloriser les copeaux.

Permanences MSAP

- Erratum: le numéro de téléphone pour prendre rdv pour la permanence CARSAT du mardi matin à la Mairie d'Argences est le 02.31.46.99.01.

- La **Maison de services au public** propose des permanences avec un **conseiller numérique** du Département les vendredis 7 et 14 janvier 2022 à Bellengreville (sensibilisation et initiation aux outils numériques). **Gratuit, uniquement sur rendez-vous** au 02.31.23.68.08 ou msap@valesdunes.fr

Bonne année 2022

LE MOULIN DE LA PORTE

Le conseil municipal travaille sur un projet concernant l'avenir du moulin. Des informations plus ou moins objectives circulent sur ce dossier. Monsieur le Maire, accompagnés des conseillers municipaux, a assisté à l'assemblée générale extraordinaire organisée par l'association des Amis du moulin de la Porte le lundi 20 décembre 2021. Vous trouverez ci-dessous le discours qu'il a prononcé devant l'assemblée :

« Monsieur le Président, Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Vous avez sollicité notre présence à votre assemblée générale extraordinaire. Nous répondons, comme à notre habitude, à votre invitation car il est nécessaire que la population et les adhérents de votre association, connaissent réellement le contenu actuel du dossier après l'effervescence que vous avez provoquée.

Vous avez sciemment et volontairement écarté les éléments principaux du projet actuellement à l'étude pour ne retenir que « moulin cédé à un privé » et « salon de thé ». Ce ne sont que ces deux arguments que tout un chacun retient. Il n'est donc pas question ce soir que nous nous justifions de quoi que ce soit comme vous l'avez exprimé sur vos tracts, en revanche, tout simplement, que nous vous communiquions tous les éléments concernant l'avancement du dossier. Monsieur le président, François VERMES et monsieur le trésorier, Jean-Pierre JOBARD : je vous ai reçus, dès que j'ai eu l'accord des membres du conseil municipal de poursuivre l'étude du dossier, afin que vous disposiez de toutes les informations connues à cet instant. Cette démarche visait à ne rien entreprendre dans votre dos et c'est un signe de reconnaissance de tout ce que vous avez fait. Je regrette que vous n'ayez pas eu la même attitude.

La preuve : vous avez jugé utile, dès que vous avez eu connaissance du projet, de mettre sur la place publique un dossier non-abouti et non-officiel. C'est totalement irresponsable ! Par vos méthodes, vous déclenchez des tensions entre les élus et la population abasourdie par de tels propos, en ce temps où tous, nous avons besoin de paix et de tranquillité. Votre passion pour le moulin de la Porte, pour ce bien auquel nous sommes tous attachés, qui est le seul patrimoine qui demeure sur le territoire d'Argences après le conflit de 39/45, a déclenché par votre façon d'appréhender le sujet, des réactions extrêmement vives et blessantes. C'est le lot de tous les élus d'être des cibles faciles, c'est un fait, mais la violence qu'elle soit physique ou verbale, vous le savez tous, n'a jamais été une solution en soit !

Je pense que chacun peut et doit s'exprimer sans haine afin que le débat soit serein, respectueux de l'autre et constructif.

Si je peux me permettre, en toute humilité, je pense pouvoir dire que le passé du moulin, je le connais bien. Certes, je ne le connais pas aussi bien que les passionnés de la chronologie – le moulin a en effet 10 siècles d'histoire - ; je le connais, en revanche, très bien depuis son acquisition par la commune puisque je suis de ceux qui ont œuvré pour convaincre le maire de l'époque pour qu'il devienne propriété communale.

Le maire usa d'un droit donné aux communes portant le nom de droit de préemption. Cette possibilité permet ainsi à la collectivité de se rendre acquéreur en priorité d'un bien immobilier. Ce qui fut fait. En effet, le propriétaire en 1999 avait déjà négocié sa vente auprès d'un particulier, ne se préoccupant pas du devenir de ce bien ancestral. Or, ce dernier, héritier du moulin, s'indigne aujourd'hui de ce que pourrait devenir le moulin. Si les élus de la commune ne s'étaient pas mobilisés à l'époque, il n'y aurait ni projet moulin, ni association aujourd'hui. Depuis, et tout au long de ces 20 dernières années, je n'ai cessé d'être le représentant du conseil municipal auprès de l'association et je n'ai cessé de favoriser sa restauration en demandant à mes collègues de voter des aides. J'ai sollicité également l'implication des agents aussi bien administratifs que techniques pour soutenir l'association au travers des actions qu'elle menait.

Comment peut-on alors penser que je puisse proposer au conseil municipal de céder le moulin à un privé sans garanties et sans contreparties pour les Argençais ?

Vous laissez penser dans votre tract que les financements qui ont permis la restauration du Moulin proviennent de fonds publics que vous ne nommez pas et de fonds privés. A aucun moment, vous ne mentionnez que le premier collaborateur aussi bien financier qu'administratif est la commune. Même si d'autres collectivités ont apporté leurs contributions grâce à des dossiers montés par la commune d'Argences, c'est notre commune qui a injecté des dizaines de milliers d'euros pour la réalisation de travaux et d'entretien et a accordé des subventions annuelles à votre association. Pour preuve, et les comptes de la commune sont publics, j'ai repris les dépenses faites au cours des 4 dernières années seulement. La commune a dépensé 113 685 € pour 56 068 € de subventions extérieures, soit une dépense nette de 57 617 €. On ne peut pas donc laisser croire que l'association gère seule le moulin.

Maintenant pourquoi un meunier s'est-il intéressé à Argences ?

Nous avons été saisis dans le courant du mois d'octobre d'une demande effectuée par un meunier en activité dans un moulin similaire à celui de la Porte d'une autre région de France. Ayant des attaches sur la commune et cherchant un moulin dans la région normande, ce meunier nous a proposé de réitérer un projet qu'il avait déjà porté. Il nous a ainsi proposé d'apporter une plus-value à Argences en termes d'attractivité du fait de sa maîtrise professionnelle et son expérience.

Quel projet propose-t-il ?

Avant tout, de faire vivre le moulin au quotidien en produisant de la farine. Cette activité, il souhaite l'ouvrir à qui voudra visiter le moulin et propose également d'accueillir des groupes et des scolaires.

C'est ce point essentiel qui a retenu notre attention : avoir un moulin en activité tous les jours et visitables tous les jours. Cet argument était pour nous non négligeable. Le second point important du projet proposé consiste à fabriquer des produits dérivés à partir de la farine produite. Vous n'imaginez peut-être pas quelle renommée et quelle fierté pour Argences de proposer des produits conçus dans son moulin à partir de sa farine.

Quel est le stade actuel des négociations ? Il a été proposé un bail emphytéotique au demandeur. En effet, il n'est pas question que la commune vende le moulin mais loue ce bien sur une durée qui reste à déterminer.

Quels avantages Argences peut en retirer ? Par son activité, le Moulin offrira au-delà des deux ouvertures annuelles, une accessibilité quotidienne à tous. De plus, il fabriquera de la farine tous les jours et provoquera une attractivité touristique par cette nouvelle activité.

Et l'association du Moulin de la porte dans tout ça ?

Lors de notre entrevue, vous avez soulevé cette question à laquelle je n'ai pu répondre. J'ai interrogé depuis l'éventuel locataire de la possibilité de travailler avec l'association. Il ne s'y oppose pas. Il va même au-delà de nos attentes en proposant d'établir un cadre collaboratif avec l'association. Vous comprendrez bien qu'il est difficile au stade où nous en sommes d'en dire davantage.

Pour conclure, je comprends votre questionnement même si je désapprouve la méthode. Mais je vous le dis et le redis : il n'a jamais été question de vendre le moulin. C'est un bien communal et il le demeurera avec ou sans le projet en étude. »